Formation La sécurité des biens et des personnes

DUREE

7 heures

PUBLIC

Ensemble des collaborateurs

METHODE PEDAGOGIQUE

- Partage et échanges avec les stagiaires sur des applications concrètes issues de notre expérience de consultant.
- Commentaire de film de mise en situation.

MODALITE D'EVALUATION

QCM

PREREQUIS

Aucun prérequis

Si l'un des participants présentait un handicap (mobilité, surdité, dys, ...) merci de nous en informer afin que nous puissions adapter l'organisation, les outils et la pédagogie de la formation.

VOTRE CONTACT

Clarisse ROUBERTOU

Consultante Qualité, Sécurité des aliments et des personnes





MISE A JOUR

Fév. 2024

Formation Sécurité au travail : quels sont les objectifs ?

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Exécuter son activité en respectant les procédures et consignes en matière de sécurité et de prévention des accidents.
- Tenir le poste de travail en respectant les obligations relatives aux ports des protections individuelles et collectives afin de prévenir tout risque d'accident.

Formation Sécurité au travail : le programme

1. Les accidents du travail en agroalimentaire

La notion d'accident du travail : Les conséquences pour l'entreprise et pour le salarié

La notion de responsabilité de tous

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

Les indicateurs Sécurité de l'entreprise

Le processus d'enquête et analyse d'accident

- Le cas des Quasi-accident

Que faire en cas d'accident?

- Les étapes de la gestion d'une situation d'accident
- Formalisation de l'événement dans le registre

2. Les différents risques et leurs mesures préventives

Le DUERP / Document unique :

- Analyse des risques
- Identification des mesures préventives

Lister les risques de l'entreprise et leurs principales mesures préventives :

- Les EPI
- Les mesures préventives des postes des participants
 - Explication des risques spécifiques
- Les règles globales entreprises (circulation, tenir les rampes...)
- Les mesures préventives collectives
- La différence entre protections individuelles et protections collectives
 - Lister les protections collectives

La prévention n°1 : Adopter le bon comportement

- Respecter les protections et les gestes et postures
- Alerter et intervenir auprès de toute personne s'exposant à un risque
- Agir dans le respect de la priorisation : Sécurité, Qualité, Performance

3. Les acteurs Sécurité